



# CHARTRE CLUB

Saison 2023-2024

Chaque nageur est partie prenante d'une équipe ; à cet égard il / elle se doit de prendre toute disposition afin d'être représenté durant toute la saison tant aux entraînements qu'aux compétitions.

Il s'agit d'un engagement fort ; en cas d'indisponibilité, et sauf cas de force majeure, il / elle lui appartient de prévenir par avance ou dans un délai raisonnable son encadrement.

Chaque nageur est partie intégrante d'un même CLUB. A ce titre il / elle fait honneur à ses couleurs, lors des compétitions, mais aussi lors des entraînements avec les bonnets dorés (port du bonnet club obligatoire à Aquapolis)

De même, il / elle doit profiter de toutes les occasions qui lui sont offertes de progresser, que ce soit au niveau des actions du Club : entraînements, stages internes et/ou externes, sélections ou stages organisés par le comité (départemental et/ou régional)...

Chaque nageur, dans la mesure de ses possibilités, doit prendre part aux manifestations et actions organisées par le Club (soirées, mini-speed, jeux aquatiques, AG...) soit en qualité de soutien (aide) ou de simple participant.

A ce titre, les équipes du Club peuvent être amenées à parrainer une ou plusieurs actions ou manifestations durant la saison.

## Chaque nageur se doit en toute circonstance :

- d'être assidu(e), ponctuel(le) et animé(e) par l'envie de progresser et de partager.
- d'être enthousiaste et respectueux de ses entraîneurs, coéquipiers(es), dirigeants, des installations (piscines, vestiaires..) et du matériel mis à disposition.
- d'accepter d'être photographié(e) individuellement ou collectivement à l'occasion d'événements (stage, meetings, soirées..). Chaque nageur autorise la diffusion des photos sur le site internet de l'ASPTT ainsi que les applications ASPTT Facebook et Instagram.

### **IMPORTANT :**

L'entraîneur aura toute latitude pour juger de l'inobservation et/ou du manquement à ces principes et prendre toute disposition utile.

Au-delà, il appartient au bureau de statuer et de se prononcer sur les faits qui lui seront rapportés.

Le bureau se réservant, notamment, le droit de ne pas renouveler la licence en cas de manquements graves ou répétés à l'un ou plusieurs des principes précités.

### **INFORMATIONS GENERALES :**

- A la fin de chaque séance de natation, les enfants ont 15 minutes pour se changer, les éducateurs seront présents à l'extérieur du bassin et des vestiaires pour s'assurer de la sécurité. Au-delà de ces 15 minutes, les nageurs ne seront plus sous la responsabilité de l'ASPTT.
- Lors de mouvement de grève ou de jour férié, les cours ne seront pas maintenus.

Nom Prénom du nageur : .....

Date : .....

Signature du  
nageur :

Signature du(des)  
responsable(s) légal(aux) :